



**LISTE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DECEMBRE 2023**

- REVISION TARIFS COMMUNAUX 2024 **2023-13-12-46**
- DEVIS MDI PROTECTION INCENDIE **2023-13-12-47**
- RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES CNP AGENT CNRACL  
ET IRCANTEC ED2023 **2023-13-12-48**
- DECISION MODIFICATIVE N°2 **2023-13-12-49**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09      L'an deux mil vingt-trois, le **lundi 11 décembre à 18H30**  
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le **mardi 05 décembre**  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de **Monsieur JOUANIN André**

Nombre de présents : 07      **PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, BERTHIN Ghislain, DURREAU Cécile, MELOT Marie-Claude, FORATIER PASCALE, FROMENTEAU Cédric**

Nombre votants : 09

**Absents excusés :**

**CHOLLET Aurélien** donne pouvoir à **André JOUANIN**  
**BESLAY Éric**, donne pouvoir à **Pascale FORATIER**

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne

14/12/2023

Secrétaire de séance : **DURREAU Cécile**

Objet : **REVISION TARIFS COMMUNAUX 2024**

- **Location du centre Socioculturel**

	Habitants d'Achères	Personnes hors commune
Grande salle moins de 6 h	55 €	85 €
Grande salle de 6 à 24 h	160 €	260 €
Grande salle de 24h à 48 h	210 €	310 €
Petite salle (1jour)	65 €	125 €

En ce qui concerne les demandes extérieures relatives à la mise en place d'animation pour la commune, les tarifs pratiqués correspondront à ceux fixés pour les habitants d'Achères conformément au tableau ci-dessus.

Caution : 500 €

Il faut fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages locaux.

La somme de cent euros (100 €) sera demandée en versement d'arrhes lors de la réservation, encaissée et non remboursable. Cette somme viendra en déduction du prix total de la location.

- A la location s'ajoutent

- les frais d'utilisation des appareils électriques (chauffage et appareil de cuisine) à partir du 16<sup>ème</sup> Kw au tarif consommé de 0,25 €

- Les frais de redevance incitative ordures ménagères : 10 €

- Tarifs salle des fêtes pour les Associations de la Commune

- Grande salle gratuite à la première manifestation (facturation de la consommation électrique)

● 50 € les suivantes (facturation de la consommation électrique)

● Petites salle gratuite + facturation de la consommation électrique

- Tarifs salle des fêtes pour les Assemblées générales : grande salle gratuite

- Tarifs salle des fêtes pour les animations organisées par la commune ou la communauté de communes Terres du Haut Berry : la salle des fêtes est gratuite

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE de fixer les tarifs de location du centre Socioculturel pour l'année 2024 comme mentionné ci-dessus

### **- Tarifs Cimetière**

Concession cinquantenaire : 230 €

Caveau provisoire : 60 € par jour (Occupation limitée à 3 jours).

Pour des raisons de facilité de gestion du cimetière, lors de l'acquisition de la concession, la fosse devra être creusée et une cuve étanche posée.

Si ces travaux ne sont pas réalisés, la concession sera déplacée.

Les nouvelles concessions ne sont accordées que pour des sépultures de personnes domiciliées sur la commune au moment du décès.

Concessions gratuites au cimetière pour des enfants de la commune. Cette mesure est valable pour une durée de 50 ans, et concerne les enfants jusqu'à 12 ans.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs du cimetière pour l'année 2024 comme mentionnés ci-dessus*

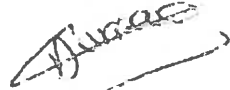
### **- Tarifs Columbarium – Cavurnes et Jardin du souvenir**

Désignation	Durée	Tarifs
Columbarium - Achat	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Columbarium - Renouvellement	15 ans	250 €
	30 ans	400 €
Cavurne achat	15 ans	450 €
	30 ans	800 €
Cavurne renouvellement	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Jardin du souvenir		40 € soit coût achat et pose de la plaque relative au nom conformément au règlement du jardin du souvenir – La gravure est à la charge de la famille

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de maintenir les tarifs du Columbarium – Cavurnes et jardin du souvenir pour l'année 2024

La Secrétaire de séance

DURREAU Cécile



Le Maire,

JOUANIN André



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09      L'an deux mil vingt- trois, le lundi 11 décembre à 18H30  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le mardi 05 décembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07      PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, BERTHIN Ghislain, DURREAU  
Cécile, MELOT Marie-Claude , FORATIER PASCALE , FROMENTEAU Cédric

Nombre votants : 09

Absents excusés :  
CHOLLET Aurélien donne pouvoir à André JOUANIN  
BESLAY Éric, donne pouvoir à Pascale FORATIER

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)  
Date de mise en ligne  
14/12/2023

Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

### Objet : DEVIS MDI PROTECTION INCENDIE

Afin de mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de la salle des fêtes et de l'école, et changer les extincteurs, il est proposé les devis suivants :

- MDI PROTECTION INCENDIE (plans) : 467.00 € HT soit 650.40 € TTC
- MDI PROTECTION INCENDIE (extincteurs et blocs de secours) : 946.30 € HT soit 1 135.56 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE

- D'APPROUVER les devis de l'entreprise MDI PROTECTION INCENDIE d'un montant de 467.00 € HT pour les plans et de 946.30 € HT pour les extincteurs

La Secrétaire de séance

DURREAU Cécile



Le Maire,

JOUANIN André



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09 L'an deux mil vingt- trois, le **lundi 11 décembre à 18H30**  
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le **mardi 05 décembre**  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de **Monsieur JOUANIN André**

Nombre de présents : 07 **PRÉSENTS** : JOUANIN André, BLASCO Manuel, BERTHIN Ghislain, DURREAU Cécile, MELOT Marie-Claude , FORATIER PASCALE , FROMENTEAU Cédric

Nombre votants : 09

**Absents excusés :**  
CHOLLET Aurélien donne pouvoir à André JOUANIN  
BESLAY Éric, donne pouvoir à Pascale FORATIER

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)  
Date de mise en ligne  
14/12/2023

Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

### Objet : RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES CNP AGENTS CNRACL ET IRCANTEC 2024

La commune adhère au CNP assurances pour les risques liés aux arrêts des agents cotisant à la CNRACL et des agents cotisant à l'IRCANTEC

Les risques assurés, à hauteur de 6.25 % pour les agents CNRACL et 1.65 % pour les agents IRCANTEC du traitement brut indiciaire annuel + NBI sont :

- La maladie ordinaire (franchise de 15 jours)
- Accidents ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle et temps partiel thérapeutique
- Maternité – adoption – congé paternité

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement du contrat au CNP pour les agents CNRACL et IRCANTEC pour l'année 2024
- D'imputer les dépenses au budget de la commune

La Secrétaire de séance

DURREAU Cécile



Le Maire,

JOUANIN André



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09      L'an deux mil vingt- trois, le **lundi 11 décembre à 18H30**  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le mardi 05 décembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07      **PRÉSENTS** : JOUANIN André, BLASCO Manuel, BERTHIN Ghislain, DURREAU Cécile, MELOT Marie-Claude , FORATIER PASCALE , FROMENTEAU Cédric

Nombre votants : 09

**Absents excusés :**  
CHOLLET Aurélien donne pouvoir à André JOUANIN  
BESLAY Éric, donne pouvoir à Pascale FORATIER

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)  
Date de mise en ligne  
14/12/2023

Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

Annule et remplace délibération 2023-13-12-49 erreur matérielle

### Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il convient de réaliser une décision modificative au budget communal en raison d'un manque de crédit budgétaire afin de pouvoir procéder au remboursement d'emprunt comme suit :

#### Dépenses de fonctionnement :

D 66 : compte 66111 : + 18.08€  
D 11 : compte 618 : - 18.08€

#### Dépenses d'investissement

D 16 compte 1641 : + 2264.54€  
D 21 compte 2131 : - 2264.54€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE  
D'APPROUVER la décision modificative n° 2 comme mentionné ci-dessus

La Secrétaire de séance

DURREAU Cécile



Le Maire,

JOUANIN André

